

LE RÔLE DES ONG A L'EPU

<u>Phase de l'EPU:</u>	<u>Echelle:</u>	<u>Que faire:</u>
<u>Avant l'examen</u>	Examen (E) - 1 an	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux consultations nationales
	E - 6-8 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Envoyer un rapport sur la situation des droits de l'homme dans le pays
	E - 3-4 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Faire du plaidoyer auprès des États à travers leurs ambassades dans la capitale
	E - 1-2 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux pré-sessions de UPR Info • Faire du plaidoyer auprès des Missions Permanentes à Genève
<u>Pendant l'examen</u>	E	<ul style="list-style-type: none"> • Assister à l'examen • Organiser un événement parallèle • Projeter le webcast dans le pays • Tenir une conférence de presse
<u>Entre l'examen et l'adoption du rapport au Conseil des droits de l'homme</u>	E + 1-2 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Faire du plaidoyer auprès de l'État examiné afin qu'il accepte des recommandations
<u>Adoption du rapport au Conseil des droits de l'homme</u>	E + 3-4 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Faire une déclaration orale • Soumettre une déclaration écrite
<u>Entre deux examens</u>	E + 4 to 5 années	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les recommandations et engagements pris par l'État • Surveiller leur mise en œuvre • Initier un dialogue avec le gouvernement pour participer à la mise en œuvre • Informer le Conseil des droits de l'homme sur les progrès accomplis